Etape n°1 : je me connecte à l'adresse suivante : http://espacenumerique.turbo-self.com/Connexion.aspx?id=5294



Vous avez déjà un compte, remplissez les deux champs : identifiant (votre adresse mail) et votre mot de passe (que vous avez reçu en retour de mail lorsque vous avez créé votre compte). Puis cliquez sur : « CONNEXION».

Vous n'avez pas encore de compte ? :

cliquez sur « CREER UN COMPTE».

Pour la demande de création d'un compte :



L'intendance reçoit chaque jour les demandes d'ouverture de compte et les valide. Par retour de mail, vous recevrez un lien qui vous permettra de créer votre mot de passe. Vous disposez donc d'un compte en ligne.

Etape n°2 : sur la page d'accueil, j'ai accès aux services suivants :

TURBOSELF Voici « l'historique des HISTORIQUE opérations ». « Situation de mes **DES OPÉRATIONS** comptes » => pour payer en ligne : 0 Il est possible de constater des écarts entre ces informations et celles de votre établissement sculaire. Pour obtenir un historique détaillé complet, veuillez en faire la demande par Email dans la rubrique " nous contacter ". voir étape n°3. F Date Détail € « Réserver mon - X, XX 08/09/2017 - 12:21 Self repas »: voir - X, XX Self 26/06/2017 - 12:22 1 étape n°4. - X, XX 23/06/2017 - 11:36 Self - X, XX 22/06/2017 - 11:40 Self « Nous - X, XX 19/06/2017 - 12:20 Self contacter ». - X, XX 16/06/2017 - 11:26 Self 15/06/2017 - 12:24 Self - X, XX 12/06/2017 - 12:35 Self - X, XX 09/06/2017 - 11:34 Self - X, XX - X, XX 08/06/2017 - 11:36 Self 0 2 Copyright © INCB

Etape n°3 : pour payer en ligne :

1) sur la page d'accueil, cliquez sur « situation de mes comptes » :



2) cliquez sur «PROCEDER AU PAIEMENT» :

Vous arrivez sur la page de paiement sécurisé



Il existe donc 3 moyens de payer ses repas :

- en espèces à l'intendance ;

- un paiement par chèque à l'intendance ou dans la boite aux lettres à côté de l'intendance (ne pas oublier de noter le nom de l'élève au dos du chèque et la répartition, si le paiement concerne deux élèves);

- le paiement en ligne de chez vous, aussi d'une tablette ou d'un smartphone

- Via l'application « My TURBOSELF »

N'hésitez pas à contacter l'Intendance pour toute aide ou renseignement.